Informations de base

2001/2614(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur le suivi de l'avis du Parlement européen sur la stratégie de l'Union en vue de la Conférence sur le changement climatique, Marrakech **Subject** 3.70.03 Politique climatique, changement climatique, couche d'ozone 3.70.18 Mesures et accords internationales et régionales pour la protection de l'environnement	

Acteurs principaux

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Environnement	2399	2001-12-12
Environnement	2378	2001-10-29

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
25/10/2001	Décision du Parlement	T5-0564/2001	Résumé
25/10/2001	Fin de la procédure au Parlement		
29/10/2001	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		
12/12/2001	Débat au Conseil		
09/05/2002	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2001/2614(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 85-p3
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B5-0686/2001	25/10/2001	

Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T5-0564/2001 JO C 112 09.05.2002, p. 0204-0299 E	25/10/2001	Résumé

Résolution sur le suivi de l'avis du Parlement européen sur la stratégie de l'Union en vue de la Conférence sur le changement climatique, Marrakech

2001/2614(RSP) - 25/10/2001 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Dans une résolution proposée par Mme Caroline JACKSON (PPE-DE, UK), votée le 25 octobre 2001 en plénière, le Parlement soutient que la tâche essentielle de la Conférence de Marrakech sur le climat sera de s'assurer de l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto en 2002. Dans ce contexte, il demande à l'Union européenne de montrer l'exemple en ratifiant ce Protocole aussi rapidement que possible. Le Parlement prie les États membres de conformer leurs politiques intérieures aux objectifs prévus par le Protocole. Il se félicite des propositions relatives aux émissions commerciales ainsi que du programme européen sur le changement climatique présenté par la Commission le 23 octobre 2001. Il déclare que l'impulsion politique créée à Bonn sur la question du changement climatique doit être renforcée durant la conférence de Marrakech. Par ailleurs, le Parlement exprime des doutes quant à l'usage des capteurs de carbone en tant que stratégie pour combattre le changement climatique et souhaite qu'un régime légal obligatoire soit instauré à l'avenir. Il estime en outre que les émissions provenant des vols internationaux et des bateaux devraient être inclues dans le Protocole. Il demande enfin la mise en place d'un fonds visant à aider les pays en voie de développement à s'adapter pleinement aux changements climatiques.